

PARCOURS SOCIAL N°1 DE 6 JOURS

Titre **DEVENIR COLLABORATEUR CONFIRME EN PAIE**

Durée 6 jours (soit 42h00) par module de 2 jours avec un dîner-débat le soir du 1^{er} jour de chaque module.

Public..... Ce parcours est destiné à un public ayant deux à trois ans d'expérience de tenue de paie et souhaitant acquérir la capacité technique de gérer la tenue et la supervision de l'ensemble du dossier de paie. Au cours de ce séminaire, les participants non seulement renforcent leur connaissances techniques mais acquièrent aussi des méthodologies de travail éprouvées en cabinet en s'appuyant sur de nombreux cas pratiques.

Ce programme sera mis à jour en fonction de l'actualité 2010

Objectifs..... Connaître les contrats de travail et traduire les différentes clauses et particularités des différents contrats,
Savoir traiter les principales difficultés liées à l'organisation du temps de travail,
Savoir traiter les événements particuliers affectant la rémunération notamment les arrêts maladie avec prévoyance,
Savoir traiter la déductibilité des cotisations sociales,
Savoir traiter le solde de tout compte,
Savoir traiter le chômage partiel,
Savoirs traiter les secteurs particuliers.

Dates

20/05/10

Contenu

Jour 1 – RAPPEL DE L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA PAIE ET CONTRAT DE TRAVAIL

Animation : Gilles CHOPIN, Consultant en droit du travail

Rappel de l'environnement juridique de la paie

- code du travail
- accords issus de la négociation collective
- règlement intérieur
- décisions unilatérales de l'employeur
- l'usage
- hiérarchie des sources de droit

Le contrat de travail

- conclusion du contrat de travail
 - spécificités de certains contrats (contrat à temps partiel, contrat à durée déterminée)
 - exécution du contrat de travail : pouvoir disciplinaire, modification du contrat de travail, incidence de la maladie sur le contrat de travail
- QCM de validation.

Dîner-débat J1/J2 : « Les ruptures du contrat de travail à l'amiable » animé par Maître ARDISSON, Maître BUFFET et Maître CHEVALLIER - Avocats

21/05/10

Jour 2 – RAPPEL DES ASPECTS COURANTS DE LA PAIE ET ASPECTS COMPLEXES

Animation : Anne BARENTON, Responsable de service social

Rappels des aspects courants de la paie

- plafonds : principes et cas particuliers (temps partiel, employeurs multiples)
- congés payés et jours fériés
- frais professionnels et avantages en nature

Aspects complexes de la paie

Durée du travail et bulletin de paie.

24/06/10

Jours 3 - ASPECTS COMPLEXES (SUITE)

Animation : Anne BARENTON, Responsable de service social

Contrats en alternance

- contrat d'apprentissage
- contrat de professionnalisation

Contrats d'insertion (secteur marchand)

- CIE
- ADE

Maladie

- rappel du traitement des arrêts maladie, maternité, accidents du travail
- traitement des arrêts de maladie avec contrats de prévoyance

Déductibilité des cotisations sociales

- contrats de retraite supplémentaire
- contrats de prévoyance complémentaire
- traitement social et fiscal.

Dîner-débat J3/J4 : « »(thème en cours de réflexion) animé par Frédéric SUARD - AG2R LA MONDIALE

25/06/10

Jours 4 – STATUTS ET ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS

Animation : Anne BARENTON, Responsable de service social

Statuts particuliers : VRP et télétravail

Événements particuliers

- chômage partiel
- avis à tiers détenteur et saisie-arrêt
- indemnités de licenciement
- traitement du solde de tout compte
- transaction.

23/09/10

Jour 5 - SPECIFICITES DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

Animation : Anne BARENTON, Responsable de service social

Présentation rapide de la convention collective

Spécificités sur la durée du travail

Points particuliers sur la paie

Rappels sur les organismes sociaux

Rappels sur les avantages en nature

Application des normes.

Dîner-débat J5/J6 : «L'offre de services de Pôle Emploi (à confirmer)» animé par Frédéric MANGELINCK - Direction Entreprises et Recouvrement à PÔLE EMPLOI.

24/09/10

Jour 6 – LES CONGES PARTICULIERS

Animation : Brahim ZOUHRI, Expert-comptable

Les congés particuliers

- CIF
- DIF
- congé parental

QCM et cas de synthèse (pour les jours 2, 3, 4 et 6).

Pédagogie

Séances théoriques et pratiques sont alternées.

Utilisation de diaporama et illustration des aspects juridiques par de nombreux exemples.

Lieu

RENNES

Synthèse dates et animateurs

20-21/05/10 Gilles CHOPIN (Jour 1) et Anne BARENTON (Jour 2)

24-25/06/10 Anne BARENTON (Jour 3 et 4)

23-24/09/10 Anne BARENTON (Jour 5) et Brahim ZOUHRI (Jour 6)

PARCOURS SOCIAL N°1 DE 6 JOURS

« DEVENIR COLLABORATEUR CONFIRME EN PAIE »

MODALITES D'INSCRIPTION

Sélection sur dossier de candidature constitué **d'une lettre de motivation avec CV** (le règlement ne sera demandé qu'après la sélection définitive des candidats).

Date limite des inscriptions : 09/04/2010

La décision du Responsable régional du Comité social sera communiquée, par courrier adressé à l'expert-comptable responsable du candidat, le 26/04/2010 au plus tard.

COÛT

1 000 € HT soit **1 196.00 € TTC à l'ordre de l'AGEFOS.**

Le règlement est à adresser uniquement après la sélection définitive des candidats. L'AGEFOS de Plérin délivrera ultérieurement un reçu libératoire à chaque cabinet.

Notre partenaire AGEFOS BRETAGNE, en recherche de co-financement publics, nous permet de proposer **ces coûts attractifs**. Cependant, ce montant tient déjà compte du financement de l'Agefos au travers d'un partenariat spécifique aux parcours de formation. La valeur réelle de cette formation est en effet plus élevée.

Le coût de cette formation ne pourra donc pas être financé une seconde fois par votre OPCA au titre du plan de formation exclusivement. Par conséquent, le tarif de 1 000 euros HT restera à la charge du cabinet pour les 6 jours de formation.

Si vous êtes cotisant dans le régime + 10 salariés, vos frais de déplacement, salaires et charges sociales pourront être financés au titre de la formation continue. Vous pourrez vous rapprocher de votre antenne locale pour un éventuel remboursement.

Si vous êtes cotisant dans le régime - 10 salariés, les frais de déplacement, repas, salaires et charges sociales ne pourront pas être financés par votre organisme collecteur au titre de la formation continue.

Ce coût comprend pour tous les participants et pour chacune des journées de formation : l'animation, la documentation, les frais de pause, le déjeuner et également les dîners et hébergement entre 2 jours de formation consécutifs. Les absences ne sont pas remboursées.

Le candidat retenu sera également invité à participer gracieusement aux conférences du Comité Social pour une durée de 1 an.

MODALITES PRATIQUES

⇒ Une convocation sera adressée par mail à chaque participant **huit jours** avant le début de chaque action.

D'une manière générale, votre présence (non obligatoire) à chaque dîner-débat est recommandée pour atteindre des objectifs pédagogiques de qualité.